

**HOLDING DU 82 AVENUE DE VILLIERS PARIS**  
SAS au capital de 1.000 euros  
Siège Social : 113 rue de l'Université - 75007 PARIS  
Immatriculée au 918 449 877 RCS PARIS  
(la « Société »)

*(Opération VILLIERS : 2 016 353€)*

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES OBLIGATAIRES  
DU 07 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 novembre à 11h,

Les porteurs d'obligations émises par la société HOLDING DU 82 AVENUE DE VILLIERS, pour un montant de 2 016 353 euros, se sont réunis en Assemblée Générale en visio-conférence, sur convocation faite par voie électronique à chaque Obligataire.

Il a été établi une feuille de présence signée par le Représentant de la Masse, à laquelle sont annexés les pouvoirs des Obligataires représentés.

L'Assemblée est présidée par la société FINPLE, en sa qualité de Représentant de la Masse des Obligataires, représentée par Monsieur Charles ROYER.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Représentant de la Masse, permet de constater que les Obligataires présents ou représentés possèdent 420 257 obligations sur les 2 016 353 obligations ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du 1/5 des obligations ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. CAPITALISATION DES INTERETS ECHUS AU 31 OCTOBRE 2025 ET REPORT IN FINE DU PAIEMENT DES INTERETS
2. POUVOIRS A CONFERER AU REPRESENTANT DE LA MASSE DES OBLIGATAIRES.

Le Président de Séance donne lecture de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Puis le Président de Séance déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIERE RÉSOLUTION**

**CAPITALISATION DES INTERETS ECHUS AU 31 OCTOBRE 2025 ET REPORT IN FINE DU PAIEMENT DES INTERETS**

L'Assemblée Générale des Obligataires constate l'absence de paiement des intérêts échus au 31 Octobre 2025 et prend acte de la demande de la Société de capitaliser le montant desdits intérêts (soit la somme de 241 962,36 €) portant ainsi le montant, servant de base au calcul d'intérêt de l'emprunt obligataire à compter du 1 Novembre 2025, à 2 258 315,36€. L'Assemblée Générale des Obligataires

DS  
CR

valide par ailleurs le report des intérêts dus au titre de l'Emprunt Obligataire à la Date de Remboursement, soit le 6 mars 2026.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

***POUVOIRS A CONFERER AU REPRÉSENTANT DE LA MASSE DES OBLIGATAIRES***

L'Assemblée Générale des Obligataires donne tous pouvoirs au Représentant de la Masse pour :

- Mettre en place dans la mesure du possible des garanties permettant de sécuriser les marges des opérations affectées au remboursement de l'Emprunt Obligataire.
- Signer tout avenir, faire toute déclaration et effectuer toutes formalités permettant de mettre en œuvre les modifications décidées aux résolutions précédentes et plus généralement, faire le nécessaire.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

DocuSigned by:  
  
Charles Royer  
C3236231C86A4DC...

**Le Président de Séance**

**Monsieur Charles ROYER**